

# Fonds ad hoc de soutien à la recherche et à l'innovation du DMF

## Objectif

Tous les ans, le DMF reçoit un certain nombre de demandes de soutien à la recherche et à l'innovation qui ne correspondent pas à notre structure de financement existante. Ces demandes prennent souvent la forme de fonds de contrepartie pour des bourses ou des subventions; par exemple, les bourses ontariennes pour chercheuses en début de carrière. Chaque bourse est d'un montant maximal de 100 000 \$ et doit être assortie d'un montant supplémentaire de 50 000 \$ provenant de l'établissement de la ou du chercheur. Toutefois, le gouvernement fourni jusqu'à 40 000 \$ pour les frais d'exploitation.

D'autres demandes adressées au DFM concernent les coûts de publication en libre accès. Bien que de nombreuses chercheuses intègrent ces coûts dans leur budget, toutes les subventions ne le permettent pas ou, si elles le permettent, ne couvrent pas la totalité des dépenses. La bibliothèque de l'Université d'Ottawa peut aider, car elle est abonnée à un certain nombre d'éditeurs, ce qui permet aux professeures de bénéficier d'un rabais sur ces coûts. Par exemple, la bibliothèque bénéficie d'un rabais de 65 % sur les publications de la série Bio Med. Cependant, même avec ce rabais, le coût de la publication s'élève à plus de 900 \$ US.

## Recommandation

Conformément au plan stratégique du DMF visant à reconnaître les contributions individuelles pour soutenir l'excellence, la recommandation est de créer ce fonds ad hoc de soutien à la recherche et à l'innovation avec l'argent de la réserve. Un retrait initial de 50 000 \$ et ensuite un réapprovisionnement de la réserve sur une base annuelle au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Une évaluation de l'utilisation du fonds sera faite par l'ÉDS et le CAD après 3 ans. Le Comité exécutif de la recherche du DMF examinera les demandes pour en déterminer l'admissibilité et le classement ; l'ÉDS approuvera l'allocation finale. L'administration des demandes et des attributions de fonds sera assurée par la gestionnaire de la recherche.

# Mandat

- Il est important de noter que ce programme de soutien financier est un programme de dépannage et non un programme de financement de projet.
- Les demandes seront acceptées deux fois par an, conformément au Fonds de leadership académique.
- Les demandes doivent comprendre une justification solide de la demande de financement.
- Les candidats éligibles sont tous les membres du corps professoral ayant une affectation primaire au DMF au rang de professeure adjointe, professeure associée ou professeur titulaire et les membres du personnel du DMF.
- Les demandes seront examinées par le Comité exécutif de la recherche du DMF et les recommandations de financement seront présentées à l'ÉDS.
- La priorité sera accordée aux personnes qui soumettent une demande pour la première fois.

*LE FÉMININ EST UTILISÉ AFIN D'ALLÉGER LE TEXTE*

REVUE ET APPROUVÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA RECHERCHE – LE 4 NOVEMBRE 2021